



Waremme, le 25 octobre 2019

<p style="text-align: center;"><b>Commission Locale de Développement Rural</b> <b>Compte rendu de la réunion « Retour à la population »</b> <b>23 octobre 2019</b></p>
--

Membres de la CLDR :

**Présents** : 11 personnes : Valérie BLERET, Françoise COLLARD, Patrick de CHANGY, Marie DELANGEN, Marie-Odile DESSY, Béatrice DUSART, Valérie FRIPPIAT, Hélène FERON, Bénédicte MARLIER, Vincent VAN GEEL, Lidvine WEBER

**Pour la Commune** : Isabelle EBROIN

**Pour la FRW** : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

**Excusés** : 7 personnes : Anne DE SMET, François DEBEHOGNE, Éric HAUTPHENNE, Louis LAMBERT, Corinne MAUS, Bernard SACRE

**Ordre du Jour** :

- Approbation du PCDR
- Retour à la population
- Suite des opérations
- Prochains rendez-vous

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l'adresse suivante :

<http://bit.ly/HéronCLDRoct19>

Au nom des mandataires politiques, Valérie Bleret remercie les participants pour leur investissement et leur implication tout au long de l'élaboration du PCDR. Pour célébrer l'approbation du programme par les différentes instances responsables, un verre de l'amitié et une collation clôtureront la séance.

## 1. Suivi de la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion du 16 juin est approuvé.

Marc résume les étapes qui se sont déroulées depuis, ainsi que celles qui restent à parcourir :

- Le projet de PCDR a été déclaré recevable par la Direction du développement rural (DDR) dans le courant du mois de juillet.
- Le document a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communal le 29 août.
- Une délégation composée du bourgmestre, d'Isabelle, du bureau Agora, d'Anne et Vincent, représentant la CLDR et de Marc a été présenter le projet devant le Pôle Aménagement du territoire le 20/09.
  - o Malgré des questions parfois fort « assertives », le projet a été défendu avec brio par les représentants de la Commune.
- L'avis positif du PAT a été publié le 14/10 et peut être consulté ici [http://bit.ly/avisPAT\\_Héron](http://bit.ly/avisPAT_Héron)
- La DDR va maintenant préparer un dossier d'approbation assorti d'une proposition de décision
- Contrairement à ce qui a été annoncé, le dossier n'est pas soumis à l'approbation de l'inspection des finances.
- Il est transmis au cabinet de la ministre en charge du développement rural (Céline Tellier) qui dispose de trois mois pour l'approuver et le soumettre au vote du Gouvernement wallon.
- Ce n'est que lorsque ce dernier l'aura approuvé en séance du parlement que le PCDR sera déclaré actif et que les premières demandes de convention pourront être introduites.

## 2. Retour à la population

Quelques mois peuvent donc encore s'écouler avant de pouvoir commencer à travailler sur les projets subsidiés. Cette période sera mise à profit pour organiser un retour vers la population héronnaise, retour qui répondra aux objectifs suivants :

- Informer de manière attractive la population des projets qui seront mis en œuvre ;
- Attirer de nouveaux membres au sein de la CLDR ;
- Mettre en avant l'aspect citoyen de la démarche.

Une première réflexion en commun, en juin 2019 avait permis de définir les grandes lignes de la forme que pourrait prendre ce retour.

### a. Réalisation d'un livret d'information (mini-PCDR) qui sera distribué à la population

Ce livret prendra la forme d'un document de 20 pages de couleur au format A5 qui sera imprimé à 2300 exemplaires. Une structure et un texte ont été transmis à un bureau de graphisme. Une première proposition de mise en page est présentée en réunion :



Les pages intérieures peuvent être consultées grâce au lien suivant : [http://bit.ly/MiniPCDR\\_Héron](http://bit.ly/MiniPCDR_Héron). Attention, il s'agit d'un projet de mise en page : les textes ne sont pas encore les textes définitifs.

Les participants jugent le format attrayant. Ils recommandent que le texte soit plus aéré et soit plus régulièrement assorti de photos pour séduire le lecteur.

Dans le même ordre d'idée, des photos illustrant la participation, tant lors des consultations que lors des réunions de CLDR permettront de mettre en avant l'aspect citoyen de la démarche.

Le nom des membres de la CLDR seront cités par village. Afin d'attirer de nouveaux membres, il est proposé de laisser une place vide avec l'accroche « et vous ? » pour montrer que la porte est ouverte aux bonnes volontés.

Avant finalisation, le document sera soumis à la relecture des membres de la CLDR qui pourront émettre leurs commentaires avant impression.

Les membres ont par ailleurs souhaité réfléchir aux moyens de contact offerts à la population. Actuellement, les adresses mail d'Isabelle et de la FRW sont indiquées. Après débat quant à la possibilité de créer une adresse gmail commune à la CLDR, les membres ont considéré plus pertinent que les éventuels échanges soient publics grâce à la page Facebook qui sera rappelée sur le document : <https://www.facebook.com/operationdedeveloppementruralheron/>.

Le livret sera distribué en toute-boîte à chaque ménage de la Commune. On peut espérer une parution pour le mois de décembre.

## **b. Organisation de séances d'information dans chaque village**

Une séance d'information sera organisée, par les membres de la CLDR eux-mêmes, dans chacun des villages. Les représentants politiques seront naturellement les bienvenus mais ne seraient a priori pas amenés à s'exprimer pour valoriser l'aspect citoyen de la démarche.

Afin que tous les Héronnais puissent se rendre au moins à une des présentations, elles seront organisées un lundi, mardi, mercredi et un jeudi. Ces présentations s'étendront sur plusieurs semaines durant les mois de janvier et février.

Ces présentations se voudront enthousiasmantes, dynamiques et courtes. On envisage environ 30 minutes de présentation, 30 minutes de questions réponses, suivies d'un verre de l'amitié pour favoriser les échanges.

La structure de la présentation sera plus ou moins la même, déclinée par village :

1. La CLDR, qui sommes-nous ? Qui sont vos représentants par village ? Pourquoi participer à la CLDR ?
2. Qu'est-ce qu'une ODR peut apporter à la commune ? Pour ce point il est proposé de mettre en avant des projets du 1<sup>er</sup> PCDR grâce à des photos avant-après : la place communale, le plein vent, le Héromnisports...
3. Quels sont les projets prioritaires déjà lancé ? On abordera bien entendu la maison de rurale de Waret-l'Evêque et l'aménagement du bois de Ferrières mais également la possibilité de s'investir dans les groupes de travail « action ». Voir point ci-dessous.
4. Focus par village mettant en avant d'autres projets :
  - a. Lavoir : place Fayat.
  - b. Héron : Logements rue de la gare.
  - c. Waret-l'Evêque : aménagement de la chaussé de Wavre.
  - d. Couthuin : aménagement de la rue Pravée (ou une meilleure idée ?)
5. La présentation se terminera par les possibilités d'implication proposées aux participants :
  - a. Faire partie intégrante de la CLDR. Des formulaires d'inscription seront prévus à cet effet ;
  - b. Offrir un investissement ponctuel pour un ou plusieurs projets ;
  - c. Demander à recevoir de l'information régulière.

Vu l'opposition aux projets manifestée par certains habitants de Waret-l'Evêque, on sera attentif à focaliser la présentation sur le travail de la CLDR et la co-construction des projets, plutôt que sur les détails des projets proprement dits. La FRW sera de toute manière présente pour offrir un support aux membres de la CLDR si nécessaire.

### **c. Invitations aux séances d'information**

Le contenu rédactionnel pour le prochain numéro du bulletin communal « Le trèfle » devant être remis pour le 08 décembre, il est probable que nous soyons hors délais.

Une invitation reprenant les différents lieux et dates sera jointe au mini-PCDR lors de sa distribution.

Les réseaux numériques communaux seront utilisés (site communal et pages Facebook). Des événements Facebook seront créés, événements qui pourront être relayés sous forme d'invitation aux contacts FB des membres de la CLDR.

Lors de la précédente réunion, les membres avaient proposé de démarcher d'anciens participants ou des personnes qui pourraient apporter une énergie positive au sein de la CLDR.

C'est de toute manière le bouche à oreille qui fonctionne le mieux, et les membres sont invités à en parler autour d'eux. La composition de la future CLDR devant être représentative des villages de la commune, il faudra être attentif à ne pas attirer que des habitants de Waret-l'Evêque 😊.

### **3. Groupes de travail « action »**

Il est probable que certains citoyens souhaitent du concret pour pouvoir s'engager, ce que le suivi des projets subventionnés ne garantit pas toujours. Il est donc important de pouvoir proposer d'autres types d'action.

Voici quelques pistes envisagées qui peuvent être enrichies par après :

- Groupe travail avec le Parc Naturel Burdinale Mehaigne pour finaliser les inventaires et définir les aménagements à réaliser.
- Groupe travail nature : une balade de découverte de Lavoir est « prête » et pourrait être organisée au printemps.
- Groupe de travail patrimoine : il est toujours possible de s'intégrer dans les groupes existants (Héron – Couthuin). Réflexion sur l'opportunité d'organiser une nouvelle séance à Waret-l'Evêque.
- Groupe de travail agriculture : Mélanie Guilmet l'ADL de Héron viendra expliquer lors de la prochaine réunion les axes principaux retenus par le GT agriculture (ex-CCAR) afin d'envisager les collaborations possibles avec la CLDR.
- Groupe de travail mobilité. Un groupe de « consultants » représentatifs de la population a été mis en place par la conseillère en mobilité concernant le PCM. L'interaction avec la CLDR se limitera donc dans un premier temps à une présentation du diagnostic.
- La CLDR peut par contre commencer à réfléchir au tracé du futur cheminement cyclo-piéton le long de la chaussée de Wavre. La FRW proposera une méthodologie de travail.

### **4. Autres souhaits**

Des séances de travail pourraient être envisagées pour approfondir certains projets et analyser et découvrir ce qui a déjà été réalisé dans d'autres communes (logements, mobilité, espace public).

### **5. Prochaines étapes**

La FRW présentera en CLDR une proposition de canevas de présentation qui sera enrichi en réunion.

Le projet de mini-PCDR sera proposé à la relecture aux membres de la CLDR lorsqu'il sera un peu plus abouti.

Les dates et lieux seront décidés lors de la prochaine réunion. Isabelle demandera l'autorisation d'occuper l'école de Waret-l'Evêque.

La FRW préparera un nouveau formulaire de candidature (papier et en ligne)

## 6. Prochaine réunion

Le mercredi 13/11, Pascaline Auriol, chargée de mission au Parc Naturel Burdinale Mehaigne viendra présenter les conclusions de la charte paysagère et définir avec les membres les actions qui pourront être menées à Héron.

La soirée se termine vers 21h40 par le verre de l'amitié.

Pour le secrétariat de la CLDR,  
Marc Van den Broeck

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

1 seule personne a remis le document complété avec le taux de satisfaction suivant :

1. Respect des horaires	50 %
2. Local adapté	100 %
3. Respect des temps de parole	- %
4. Clarté de l'information donnée	0 %
5. Méthodologie de travail intéressante	50%
6. Travail personnellement enrichissant	- %

*En cas d'insatisfaction manifeste ou d'incompréhension concernant le contenu de la réunion, n'hésitez pas à exprimer votre sentiment en réunion. Il sera accueilli avec bienveillance, et nous trouverons des solutions pour remédier à la situation.*

---

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,  
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)  
au n° 019/58.93.20 ou par courriel : [m.vandenbroeck@frw.be](mailto:m.vandenbroeck@frw.be)  
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou [isabelle.ebroin@heron.be](mailto:isabelle.ebroin@heron.be)*

---